

16 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 16 mars 2007](#)

Fonds de formation titres-services

Formations qui entrent en ligne de compte pour les titres-services

Formations qui entrent en ligne de compte pour les titres-services

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le fonds de formation titres-services. Le projet détermine quelles formations et quels frais sont pris en considération pour le remboursement des frais de formation dans le cadre des titres-services. Une commission consultative, instituée auprès du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, examinera la demande des entreprises. Après approbation, l'ONEM remboursera les frais de formation. Le dispositif des titres-services est un instrument visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe